



L'Arctique, militarisation ou coopération pour le développement ?

Géopolitique et militarisation du grand Nord canadien (Deuxième partie)

Par [Prof. Jules Dufour](#)

Mondialisation.ca, 31 juillet 2007

31 juillet 2007

Région : [Le Canada](#)
Thème: [Militarisation](#)

Nous présentons ici la suite de l'article sur la militarisation de l'Arctique « L'Arctique, un espace convoité : la militarisation du Nord canadien ». Pour lire le premier article, [cliquez ici](#).

«Quand il s'agit de défendre notre souveraineté dans l'Arctique, le Canada a un choix: soit l'exercer, soit la perdre...Et soyons clairs, notre gouvernement entend l'exercer...parce que l'Arctique canadien est au coeur de notre identité en tant que nation nordique»

Premier ministre canadien Stephen Harper

(source: Meissner, D., Journal le Devoir, le mardi 10 juillet 2007, p. A3).

La recherche de motifs pour justifier de nouveaux projets militaires

Ce que le gouvernement Harper propose le plus durant son mandat actuel ce sont des projets qui contribuent au processus de militarisation du territoire canadien. Il y a deux semaines des frégates à Halifax, la semaine dernière des navires de patrouille armés dans l'Arctique et cette semaine l'ajout d'une escadre expéditionnaire aérienne à la base militaire de Bagotville, le tout après s'être engagé solennellement à réarmer le pays en participant activement à la guerre mondiale contre la terreur conduite par les USA en Afghanistan. Le Canada se militarise lentement mais sûrement et il ressemblera de plus en plus à son voisin du Sud. Quel dommage! Ce n'est pas l'image que les Canadiens et les Canadiennes veulent projeter à l'étranger. Il ne restera plus qu'à annexer le Canada ou à effacer la frontière qui le sépare des États-Unis et le grand périmètre de sécurité nord-américain ou l'«Union Nord-américaine» deviendra réalité (<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=6386>).

Ce projet est très difficile à justifier pour plusieurs raisons et, notamment, les suivantes. D'abord, est-ce que cette contestation de la «souveraineté» du Canada dans l'Arctique par les Étatsuniens et par d'autres pays constitue un risque réel pour le déclenchement d'un conflit si sérieux qu'il puisse inciter le pays à se préparer pour faire face à des affrontements armés? Il semble évident que non étant donné la nature des relations entre les deux pays

en ce qui concerne le système de défense du Nord dans le cadre du NORAD. De plus, quelques navires dans cette région ne pourraient constituer des éléments réels de dissuasion. Il est donc naturel de penser qu'une telle dispute frontalière peut être réglée par des négociations qui pourraient mener à une entente et le tout pourrait être appliqué comme celle qui régit le régime frontalier du Canada méridional selon le modèle de coopération qui préside aux travaux de la [Commission de la frontière internationale](#) ou par le biais du Tribunal international du droit de la mer ou de la Cour internationale de justice.

Deuxièmement, il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité et l'efficacité d'un tel projet pour assurer la souveraineté du Canada dans l'archipel arctique. Dans un article de A. Castonguay du Journal *Le Devoir* les experts de la question cités par l'auteur s'entendent sur ce point: «Selon Joel Plouffe, spécialiste de l'Arctique à la chaire de recherche Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM et Michael Byers, professeur en géopolitique internationale à l'Université de la Colombie-Britannique, le gouvernement aurait dû s'en tenir à sa première idée, soit de procéder à l'achat de brise-glaces capables de patrouiller le détroit à longueur d'année. On parle d'un dégel partiel du passage du Nord Ouest en 2030 ou en 2050. Il y a aura de la grosse glace pendant encore des décennies! Ce n'est pas le temps d'acheter des bateaux polyvalents, on fera ça dans 25 ans. En attendant, les Américains et les Russes vont toujours être mieux équipés que nous pour patrouiller notre territoire! soutient Michael Byers » ([Le Devoir](#)).

D'autres réactions sont venues des milieux qui entretiennent des relations soutenues avec l'environnement arctique et les peuples qui l'habitent. Les stratèges politiques et les spécialistes des Forces armées dans le domaine de la sécurité et la surveillance des côtes ont émis de nombreux commentaires non pas sur l'opportunité d'assurer une présence militaire plus importante dans le nord, mais sur les moyens choisis pour le faire, les brise-glaces ou les navires de patrouille de même que sur le choix des organismes gouvernementaux les plus aptes à remplir cette mission permanente de surveillance, soit la marine ou la garde côtière (Shadwick, M., 2007).

Il convient de reprendre les données présentées par Shadwick concernant les travaux récents que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense publiait en mars dernier correspondant à l'édition 2007 du Manuel de sécurité du Canada, qui traite de la sécurité des côtes, des postes frontaliers, des ports et des aéroports. Dans leur analyse de la problématique de la souveraineté du pays dans l'Arctique les membres du comité trouvent complètement désarmant que le gouvernement ait l'intention d'accroître la présence de la marine canadienne dans les eaux arctiques où la menace pour la sécurité des Canadiens est totalement ou pratiquement inexistante alors que la surveillance des eaux baignant le littoral canadien des deux autres océans et au sud est passablement désorganisée (sic). Le comité ajoute : «Il n'est pas question de recourir à des navires de guerre pour régler des différends concernant la souveraineté canadienne dans ces eaux». On devrait plutôt privilégier le recours aux tribunaux et à la diplomatie. Selon le comité «la Marine canadienne n'est pas entraînée ni équipée pour effectuer du travail de déglacage et n'est pas l'organisme tout indiqué pour faire valoir la souveraineté canadienne dans le Nord. Il apparaît insensé, sur le plan militaire, de drainer les trop faibles ressources financières de la Marine au profit d'un rôle qui ne lui sied pas» (Shadwick, M., 2007).

Durant la campagne électorale fédérale de 2005-2006 le Parti conservateur promettait d'équiper la marine de trois nouveaux brise-glaces armés. Une fois au pouvoir le gouvernement Harper opte pour des navires de guerre polyvalents et, dans ce contexte, plus mobiles que les brise-glaces. On serait donc amené à penser que le lobby de l'industrie

militaire semble avoir eu le dernier mot.

La souveraineté et la sécurité du Canada dans l'Arctique seront assurées par des navires de guerre, ce qui ne contribuera certainement pas à créer à l'étranger la perception d'une terre très accueillante. Il faut le rappeler. Le Nord du Canada a été jusqu'à maintenant un vaste champ de manœuvres militaires pour les forces de l'OTAN et, notamment les essais des missiles CRUISE au début des années 1980 et le programme de formation en vol des avions bombardiers au-dessus du Nitassinan.

Les peuples du Nord, en particulier les Inuits, ne s'opposent pas à la présence militaire canadienne, mais il souhaitent qu'on crée en même temps des occasions de développement pour les gens qui habitent l'Extrême Arctique. Selon le Premier ministre du Parlement du Nunavut, l'honorable Paul Okalik «ce sont des choses qui nous permettraient d'établir notre souveraineté par le biais des gens qui habitent là». Il ajoute que «le Canada pourrait démontrer à la planète que les terres et les eaux dans l'archipel de l'Arctique lui appartiennent en s'assurant que le Nord abrite un segment robuste et viable de l'économie canadienne. Il rappelle, à ce titre, qu'un projet de 42 millions de dollars portant sur la construction de sept ports pour navires de petite taille languit devant le cabinet fédéral depuis un an» (Weber, B., 2007).

La souveraineté canadienne dans l'Arctique est-elle vraiment menacée? Il s'agit davantage d'un mythe que des équipements et des installations militaires ne pourraient certainement pas assurer. Il est bien plus raisonnable de penser qu'une entente de coopération internationale serait l'approche la plus appropriée pour régler ce «différend».

L'Arctique. Un espace déjà fortement militarisé

Dans les années 1950, en pleine guerre froide, le Nord du Canada est un territoire qui est fortement militarisé et placé sous haute surveillance dans le cadre du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Le Système d'alerte avancé (Ligne DEW)

En 1958, les États-Uniens, dans ce contexte, mettent en place, pour réagir plus rapidement en cas d'attaques nucléaires pouvant provenir de l'Union soviétique, un système d'alerte avancé appelé Ligne DEW (Distant Early Warning) correspondant à 70 stations Radar distribuées d'est en ouest sur une distance de 3000 kilomètres. Ce système de défense pouvait compter sur plus de 1 600 chasseurs intercepteurs et on le percevait alors comme un rideau de protection (Canada, 2004. Au cours des années 1960, le système a été réduit à 31 stations et 500 chasseurs (carte 11 et photo 2) .

Carte. 11 Tracé de la ligne DEW



Source : [Wikipedia](#)

Photo 2. Ligne DEW. Ligne de radar avancée.



Le poste de la ligne de radar avancés DEW à Hall Beach, dans les Territoires du Nord-Ouest

Source : (photo du sergent Jim Smith/avec la permission des Forces armées canadiennes).

[Adresse Internet](#)

Par la suite, la menace posée par le fait que cette ligne ne pouvait pas détecter les bombardiers soviétiques pouvant voler à basse altitude et les missiles de croisière elle devait être remplacée par un système de détection plus efficace et aussi par un système de défense pouvant intercepter et détruire ces avions ou missiles avant qu'ils n'atteignent le territoire du continent nord-américain ou du moins les régions situées plus au sud. C'est alors que l'on décide de moderniser ce système de défense en ayant recours aux avions de surveillance AWACs américains à partir des bases d'Edmonton, de Churchill et de Goose Bay et en disposant le système de défense dans cinq aérodromes situés aux latitudes de 66 ou 67 degrés de latitude nord et pouvant accueillir les chasseurs américains.

En 1985, au Sommet de Québec, le Président Reagan et le Premier ministre Mulroney signent l'Entente canado-américaine sur la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. C'est l'entrée en scène de l'Initiative de défense stratégique ou Bouclier spatial. Le système de défense va être désormais assuré à partir de l'espace au moyen de missiles guidés par des satellites ([CBC](#)). En somme, le Nord du Canada a été placé sous la juridiction de la Défense nationale (carte 12). C'est donc un territoire sous occupation militaire avec la présence de détachements, de stations et de bases militaires principalement disposés le long de la ligne d'alerte du Nord sans oublier la base militaire d'Alert située dans l'Extrême-Arctique au-delà du 82ième degré de latitude nord (<http://jproc.ca/rrp/alert.html>).

Carte 12 . La zone de responsabilité du Secteur du Nord par les Forces canadiennes.



Source: [Collection de RMC](#)

L'Arctique, un territoire pour l'entraînement des Forces de l'OTAN. Les exercices aériens au-dessus du Nitassinan

À partir des années 1980 le Nord devient un vaste champ de manœuvres et d'exercices militaires aériens le tout mis en place à l'intérieur d'un programme de coopération des pays membres de l'OTAN, le Canada permet aux pays membres intéressés à procéder à des exercices d'entraînement en vol à basse altitude de leurs avions bombardiers au-dessus des terres innues du Nitassinan au Labrador et au Québec. La zone d'entraînement militaire (ZEM), à l'intérieur de laquelle s'effectuent ces vols a une superficie de 130 000 kilomètres carrés (carte 13). Selon le ministère de la Défense nationale la localité de Churchill Falls d'une population de 500 habitants est la seule qui se situe à l'intérieur de cette zone. Dans un rayon de 40 kilomètres en dehors de ce périmètre d'exercices se situent une douzaine de communautés autochtones dont les territoires de chasse, de pêche et de piégeage se retrouvent à l'intérieur de cette zone d'exercices.

En 1986, les pays étrangers qui ont signé le Memorandum de coopération multinationale avec le Canada les habilitant à participer au programme pour une période de dix ans furent l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les Pays-Bas se joignaient au programme l'année suivante. Les USA se retiraient en 1991 et l'Italie adhéraient au programme en 1999 pour une période de dix ans

(http://origin.www.cbc.ca/news/story/1999/06/02/nf_italians990602.html). En raison de l'expiration de l'Entente en 1996, le ministère de la Défense nationale a alors négocié un nouvel accord qui allait permettre désormais d'accroître le nombre de vols jusqu'à un maximum de 6 000-7 000 vols échelonnés sur 30 semaines à un maximum de 18 000 vols sur 39 semaines par année. Un maximum de 15 000 vols auraient lieu à moins de 300 m d'altitude et 15 % d'entre eux se feraient à des altitudes aussi basses que 30 m. Les vols nocturnes passeraient de quelque 50 par année à un maximum de 1 400 (<http://www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report/Doc/1-6-8-3-4-6-1.cfm>).

Les répercussions négatives de ces vols (passage à 300 m d'altitude ou dans certains secteurs à 100 m) sur l'environnement du Nitassinan a fait l'objet de protestations vives de la part des Innus eux-mêmes et aussi des mouvements sociaux et, notamment du mouvement pacifiste, à l'échelle internationale. Le gouvernement canadien a été amené ainsi à procéder à une évaluation des impacts de ces activités. Les conclusions de la commission d'évaluation créée à cette fin n'ont pas convaincu le Canada de ne plus autoriser ces activités sur son territoire. Tout au plus, il a fait appel à des mesures de mitigation, de surveillance accrue et de suivi tout en modifiant la localisation du périmètre d'entraînement et le calendrier annuel des exercices de façon à minimiser leurs impacts sur les activités traditionnelles des Innus et autres utilisateurs des ressources du territoire (Canada, 1995). Selon les données de la Défense nationale, on a adopté des mesures générales visent essentiellement l'amélioration des services sociaux offerts à la base de Goose Bay et la création d'un programme de protection de l'environnement. [En 1990, le Ministère lançait un programme structuré pour qu'on évite de survoler à basse altitude les endroits où se trouvaient des animaux vulnérables à des perturbations ou encore des personnes récoltant des ressources du milieu dans les zones d'exercice.](#)

Carte 13. La zone d'entraînement militaire (ZEM) de Goose Bay



Source : http://www.budget.gov.nl.ca/budget2001/economy/images/p20_map.jpg

L'Arctique. Un espace démilitarisé consacré à la coopération circumpolaire et à la paix

Les peuples de l'Arctique, à l'instar de tous les peuples autochtones vivant au Canada, cherchent, depuis des décennies, à faire reconnaître leurs droits et leurs libertés fondamentales. Ils veulent développer leurs sociétés et leurs économies en fonction de leurs besoins et de leurs propres valeurs. C'est pourquoi ils négocient avec le gouvernement fédéral et aussi avec les provinces dans le cas des Inuits du Québec et du Labrador (Tulugak et al., 2001), pour obtenir cette reconnaissance. C'est ainsi que plusieurs ententes concernant à la fois le territoire et le recouvrement de pouvoirs décisionnels ont été conclues au cours des dernières années et, notamment, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Labrador (carte 14). La constitution du Nunavut, le 1er avril 1999, s'est avérée le modèle à suivre pour les autres peuples tels que les Inuvialuit et les Inuits du Québec et du Labrador. Selon le gouvernement canadien, «la création du Nunavut témoigne de l'engagement de l'ensemble des Canadiens de faire en sorte que les Inuits et les autres résidents de l'Arctique de l'Est deviennent maîtres de leur propre destinée». ([The creation of Nunavut](#))

Carte 14. Les collectivités et les régions inuits



Source : http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/CAOL/POPS/Stockholm/images/p1_fig1_1_f.jpg

C'est dans la mesure où les peuples de l'Arctique pourront contrôler leur espace de vie et qu'ils auront les pouvoirs nécessaires pour définir leurs propres stratégies de développement que cette région sera amenée à modifier son rôle dans l'ensemble canadien. La militarisation de l'Arctique est en fait un processus de colonisation et de contrôle des ressources stratégiques qu'on y retrouve et de celles qui représentent un potentiel important pour le complexe industriel nord-américain. Les peuples autochtones, comme ceux de l'Amérique latine, ne veulent plus être des esclaves sur leurs propres terres, mais ils veulent développer leur économie dans un cadre coopératif. L'Arctique canadien fait partie intégrante du monde circumpolaire et il se tournera de plus en plus vers les autres composantes de cet ensemble. C'est cette perspective que cherchent à promouvoir le Conseil de l'Arctique et la Conférence Inuit circumpolaire (ICC) (carte 15).

Carte 15. La Conférence Inuit circumpolaire



<http://inuit.org/images/inuitklodeenfarve.jpg>

CONCLUSION

Le développement durable de l'Arctique ne peut être assuré que par l'enclenchement d'un véritable processus de démilitarisation et par la coopération pour le développement de l'économie des peuples qui l'habitent. De plus, les peuples nordiques devront relever le défi énorme de devoir s'adapter aux changements climatiques et, en particulier, à la fonte progressive de la banquise permanente dans l'archipel et l'océan arctiques. Leurs activités traditionnelles seront grandement affectées de sorte qu'ils devront trouver d'autres moyens pour assurer leur survie.

Il est primordial de trouver des alternatives aux projets militaires pour reconvertir le nord en une terre viable et prospère.

Des parcs pour la paix

L'établissement d'un réseau d'aires terrestres et marines protégées est certainement une voie à explorer davantage. Quelques parcs terrestres ont été créés tels que ceux d'Auyuittuq, de Quttinirpaaq (Île-d'Ellesmere) et de Sirmilik au Nunavut, ceux d'Aulavik, de Nahanni, de Tuktot Nogait et de Wood Buffalo dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que ceux d'Ivvavik, de Kluane et de Vuntut au Yukon (http://www.pc.gc.ca/pn-np/list_f.asp) (carte 16). Ces parcs pourraient recevoir le statut international des parcs pour la paix tel que proposé par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

Carte 16. Les parcs nationaux du Canada



Source : [Atlas du Canada](#)

Une zone démilitarisée et consacrée à la coopération et à la paix entre les nations

Selon Pelletier (<http://www.ledevoir.com/2007/07/11/150013.html>), une autre proposition mérite d'être examinée et elle revêt un caractère symbolique pour l'Humanité et c'est celle de faire de l'Arctique ce que le continent antarctique est devenu à la fin des années 1950 une zone démilitarisée «avec tout premier objectif de faire en sorte que ce continent soit employé exclusivement à des fins pacifiques et ne devienne le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux». [C'est le Traité de l'Antarctique signé en 1959 par une douzaine de pays y compris les États-Unis](#) (pour voir la carte, [cliquez ici](#)).

Une «zone de paix»

Le monde circumpolaire pourrait devenir une «zone de paix» selon le concept développé pour l'Océan indien et adopté par l'AG des Nations Unies, en décembre 1971. Selon les Nations Unies, avec l'application de ce concept il y a interdiction d'entrée d'armes nucléaires dans la zone ou leur retrait le cas échéant, la fermeture des installations militaires et l'interdiction de toute manifestation de puissance militaire. En 1986, le sud de l'océan Atlantique a aussi été déclaré zone de paix. Les pays de l'hémisphère Sud cherchent à faire de l'ensemble de l'hémisphère austral une Zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN), [ce qui serait une première étape vers l'établissement éventuel d'une «zone de paix»](#).

Un patrimoine commun de l'Humanité

Si les projets évoqués plus haut se concrétisent l'Arctique devrait tout naturellement être inscrit éventuellement sur la Liste du Patrimoine mondial selon les dispositions de la Convention de l'Unesco. Une telle réalisation aurait un caractère prestigieux pour le Canada et exprimerait le sentiment de la majorité des Canadiennes et des Canadiens de faire de l'Arctique une zone de coopération pour le développement et de solidarité entre les peuples nordiques du pays et de ceux du monde circumpolaire. Selon les dispositions de la

Convention de l'Unesco ces terres s'avèrent rencontrer les critères pour leur inscription sur la Liste.

Les termes suivants de la convention pourraient très bien s'appliquer pour l'Arctique :

Considérant que certains bien du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière,

Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers nouveaux qui les menacent il incombe à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, par l'octroi d'une assistance collective qui sans se substituer à l'action de l'Etat intéressé la complétera efficacement (<http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=175>).

Selon l'article 5 de la convention, afin d'assurer une protection et une conservation aussi efficaces et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine culturel et naturel situé sur leur territoire et dans les conditions appropriées à chaque pays, les Etats parties à la présente Convention s'efforceront dans la mesure du possible :

- «1. d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale;
2. d'instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent;
3. de développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un Etat de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel;
4. de prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine; et
5. de favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine (<http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=175>).

Parcs pour la paix, zone démilitarisée, zone de paix et Patrimoine commun de l'Humanité telles sont les approches que les peuples du Nord et ceux et celles qui veulent stopper le processus de militarisation de l'Arctique peuvent promouvoir sur la scène internationale. Entreprendre l'entreprise du désarmement pour transférer les ressources financières et humaines considérables consacrées à une «guerre de dissuasion» pour sauvegarder la perception vague que le Canada peut légitimement revendiquer sa souveraineté sur l'Archipel arctique et sur une portion de la Mer de Beaufort constitue certainement l'avenue à privilégier. Il revient aux institutions nordiques et aux gouvernements arctiques de concevoir la stratégie appropriée pour parvenir à ces fins. Il n'y a aucun doute que la solidarité internationale en faveur de la paix «sans armes» saura un jour pleinement

s'exprimer et ce pour le bénéfice de l'ensemble de l'Humanité.

Références

ADELAIDE, D. 2005. 2 July, 2005. Canada to establish permanent military base in Persian Gulf region. World Socialist Web Site. Adresse Internet : <http://www.wsws.org/articles/2005/jul2005/cana-j02.shtml>

BÉGIN, M.-S.2003. Compte rendu de l'ouvrage de GAGNON, M. et I. Elders, 2002. Inuit recollections on the military presence in Iqaluit, Iqaluit, Nunavut Arctic College, Memory and History in Nunavut, 2, x _ 346 pages. Études / Inuit / Studies. Vol. 27, numéros 1-2, 2003. [Adresse Internet.](#)

BYERS, M. 2006. Les eaux de l'Arctique sont canadiennes. Journal Le Devoir, le 24 janvier 2006.

Adresse Internet : <http://www.ledevoir.com/2006/01/24/100334.html>

CARNAGHAN, M. et A. Goody. 2006. La souveraineté du Canada dans l'Arctique. Ottawa, Bibliothèque du Parlement. Service d'information et de recherche parlementaires. Janvier 2006.

Adresse Internet : <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0561-f.htm>

CASTONGUAY, A. 2007. Un passage convoité. Journal le Devoir, le 14-15 juillet 2007. [Adresse Internet.](#)

CHOSSUDOVSKY, M. 2007. Northcom viole la souveraineté territoriale du Canada. L'Aut'journal, le 15 juillet 2007.

[Adresse.](#)

CANADA. 1995. Les activités militaires aériennes au Labrador et au Québec. Rapport de la commission d'évaluation environnementale. Ottawa. Février 1995. 95 pages.

CANADA. 2005. Étude du plateau continental polaire. L'Arctique canadien. Ottawa, Ressources naturelles Canada.

Adresse Internet : http://polaire.rncan.gc.ca/arctic/index_f.php

CANADA. 2007. Le volet nordique de la politique étrangère. Ottawa, Affaires étrangères et Commerce international Canada.

<http://www.international.gc.ca/circumpolaire/nfp-fr.asp>

DUFOUR, J. 1988. La militarisation du Québec. Option Paix, Été 1988, pp. 17-19.

DUFOUR, J. 1989. Le Nord. Une zone de paix et de coopération. Actes de la Conférence nordique de la paix. Montréal, Université de Concordia. Septembre 1989. 9 pages.

DUFOUR, J. 2001. Les Inuits du Québec auront leur gouvernement autonome. In.: Québec

2002. Annuaire politique, social, économique et culturel du Québec 2002. Montréal, Fides, pp. 350-357.

DUFOUR, J. 2002. La Boréale. Caractéristiques et délimitation. Contribution au développement du Centre de conservation de la biodiversité boréale, Saint-Félicien. Rapport de recherche. Décembre 2002. 15 pages (<http://www.borealie.org/page.php/fr/1/192.html>)

DUFOUR, J. 2003. Les Autochtones et la reconnaissance de leurs droits et de leurs valeurs culturelles. Février 2003. 11 pages. Adresse Internet : <http://panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27083&lang=1>

DUFOUR, J. 2004. Le Nunavik, vers un gouvernement autonome. In.: Québec 2005. Annuaire politique, social, économique et culturel du Québec 2005. Montréal, Fides, pp. 625-632.

DUFOUR, Jules. 2006. Vers une militarisation croissante du Canada. Saguenay. Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU) - Section Saguenay-Lac-Saint-Jean. Centre de recherche sur la mondialisation. Octobre 2006. Adresse Internet : <http://www.mondialisation.ca>

FOISY, B.W. 2006. Moins de glace : plus de soldats. Alternatives.. Vol. 13, no 2, le 28 septembre 2006.

Adresse Internet : <http://www.alternatives.ca/article2695.html>

FRANCOEUR, L.-G. 2007. Guerre de frontières en eaux glacées. Journal Le Devoir, le 14 avril 2007, p. B2.

KILLABY, G. 2007. « Le grand jeu dans le Grand Nord » : remise en question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Revue militaire canadienne. [Adresse Internet.](#)

LASERRE, F. 2007. La souveraineté canadienne dans l'Arctique: La glace est mince. Département de géographie, Université Laval. [Adresse Internet.](#)

LEVASSEUR, H. 2006. Sécurité et souveraineté dans l'Arctique : Rôle prépondérant pour la force aérienne. Collège des Forces canadiennes CCEM 32. Exercices nouveaux horizons.

[Adresse Internet.](#)

MORRISON, W.R., 2007.. Souveraineté dans l'Arctique. L'Encyclopédie canadienne HISTORICA : [adresse.](#)

PARTI CONSERVATEUR. 2005 Harper défend la souveraineté de l'Arctique. 22 décembre 2005.

http://www.conservative.ca/?section_id=1091§ion_copy_id=36512&language_id=2

PARTI CONSERVATEUR. 2007. Défendre la souveraineté du Canada. Le gouvernement annonce la construction de nouveaux navires de patrouille pour l'Arctique et d'un port en eau profonde dans l'extrême nord. Le 6 juillet 2007

Adresse Internet : <http://www.conservative.ca/FR/2459/83514>

PELLETIER, É. 2007. Lettre : Militariser l'Arctique. Journal le Devoir, le 11 juillet 2007.

Adresse Internet : <http://www.ledevoir.com/2007/07/11/150013.html>

PLOUFFE, J. 2007. Le regain d'intérêt américain en Arctique: alarmant ou nécessaire?. Journal Le Devoir, Édition du samedi 14 et du dimanche 15 avril 2007

Adresse Internet : <http://www.ledevoir.com/2007/04/14/139405.html>

PRESSE CANADIENNE. 2007. Arctique. Le conflit frontalier Canada-US pourrait s'envenimer. Le 20 mai 2007.

[Adresse Internet.](#)

RICHSTONE, J. 1986. Arctic Sovereignty: The Search for Substance. Northern Perspectives. Published by the Canadian Arctic Resources Committee. Vol. 14, Number 4, September-October 1986.

Adresse Internet: <http://www.carc.org/pubs/v14no4/2.htm>

ROCHE, D., I. Campagnolo, J. Dufour, K. Sioui et J. Den Hertog. 1992. À l'heure des grands changements dans le monde : Pour une nouvelle conception de la sécurité. Le Rapport de l'Enquête populaire sur la paix et la sécurité. Toronto, Alliance canadienne pour la paix et Project Ploughshares. Avril 1992. 107 pages.

SHADWICK, M. 2007. Le Temps du nord. Revue militaire canadienne.

Adresse Internet : http://www.journal.forces.gc.ca/frgraph/vol8/no1/17-shadwick_f.asp

SOUICY, L.-M. 2004. L'océan arctique à l'agonie. Journal Le Devoir, le 7 octobre 2004, p. A1.

TULUGAK, H., J. Adams, J. Dufour, G. Duhaime, D. Gaumont et M.-A. Tremblay. 2001. Amiqqaaluta - Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik. Rapport de la Commission du Nunavik, mars 2001. 66 pages.

Adresse Internet : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavik/lus_f.html

WEBER, B. 2007. L'Arctique a besoin de plus qu'une présence militaire, disent les dirigeants. Edmonton, Presse canadienne. 11 juillet 2007. Adresse Internet : <http://info.branchez-vous.com/Nationales/070711/N071104U.html>

Autres sources

CANADA. 1999. Canada. Carte de référence de l'Atlas du Canada. Ottawa, Ressources naturelles Canada. Échelle : 1 : 6 000 000.

CANADA. 2000. Les peuples autochtones et le développement durable dans l'Arctique canadien. Monographie 11. Ottawa. 25 pages. Adresse Internet : <http://www.ec.gc.ca>

CANADA. 2004. Carte des détachements, stations, bases de la Défense nationale et les écozones du Canada. Ottawa, Défense nationale Canada. Échelle : 1 : 7 500 000.

International Boundary Commission :

<http://www.internationalboundarycommission.org/ibcpg2fr.htm>

La question de l'Arctique. Les Archives de Radio-Canada. 3 avril 1987:

http://archives.cbc.ca/IDCC-0-17-650-3565/politique_economie/sommets_canada_etats-unis/

Le Canada demande de nettoyer les bases militaires :
<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/06/6865.htm>

L'Encyclopédie canadienne HISTORICA : Date: le 1 juillet 1909. Bernier proclame la souveraineté canadienne.

<http://thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=100Events&Params=F1SUB5EVTbernier>

Océans et le droit de la mer :

<http://www.un.org/french/law/los/index.htm>

RAND McNALLY & COMPANY. Carte de l'Alaska préparée par le U.S. Geological Survey, Département de l'Intérieur. Échelle : 1 :2 500 000.



Jules Dufour, Ph.D., est Professeur émérite à l'Université du Québec à Chicoutimi, Président de l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU) /Section Saguenay-Lac-Saint-Jean, Membre du cercle universel des Ambassadeurs de la Paix, Membre chevalier de l'Ordre national du Québec

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Prof. Jules Dufour](#), Mondialisation.ca, 2007

Articles Par : [Prof. Jules Dufour](#)

A propos :

Jules Dufour, Ph.D., C.Q., géographe et professeur émérite. Chercheur-associé au Centre de recherche sur la Mondialisation, Montréal, Québec, Canada.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca